

Version 3.0  
Mai 2009  
701P49397



# Xerox® 4112™/4127™

## Consignes de sécurité



Préparé par :  
Xerox Corporation  
Global Knowledge & Language Services  
800 Phillips Road  
Building 218  
Webster, New York 14580

Traduit par :  
Xerox  
GKLS European Operations  
Bessemer Road  
Welwyn Garden City  
Hertfordshire  
AL7 1BU  
UK

©2008 Xerox Corporation. Tous droits réservés. Xerox, le logo de sphère de connectivité et Xerox SquareFold sont des marques déposées de Xerox Corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

Microsoft, MS-DOS, Windows, Windows NT, Microsoft Network et Windows Server sont des marques commerciales ou déposées de Microsoft Corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

Novell, NetWare, IntranetWare et NDS sont des marques déposées de Novell, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.

Adobe, Acrobat, PostScript, PostScript3 et le logo PostScript sont des marques déposées de Adobe Systems Incorporated.

Apple, AppleTalk, EtherTalk, LocalTalk, Macintosh, MacOS et TrueType sont des marques commerciales de Apple Computer, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.

HP, HPGL, HPGL/2 et HP-UX sont des marques déposées de Hewlett-Packard Corporation.

Tous les noms de produits/marques sont des marques de commerce ou des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Le présent document est régulièrement modifié. Les modifications, les mises à jour techniques et les corrections typographiques seront apportées dans les versions ultérieures.

# Table des matières

<b>Consignes de sécurité</b> .....	<b>1</b>
Sécurité électrique .....	1
Dispositif de déconnexion .....	2
Sécurité laser .....	2
Amérique du Nord .....	2
Europe et autres marchés .....	3
Normes de sécurité .....	3
Amérique du Nord .....	3
Europe et autres marchés .....	3
Précautions d'entretien .....	3
Précautions d'utilisation .....	4
Précautions relatives à l'ozone .....	4
<b>Réglementations</b> .....	<b>5</b>
Interférences dans les radiocommunications .....	5
Réglementation FCC aux États-Unis .....	5
Au Canada (ICES-003) .....	5
Homologation RFID .....	5
Homologation RFID (États-Unis) .....	6
Sécurité de très basse tension .....	6
Certifications en Europe .....	6
Il est illégal aux États-Unis .....	7
Il est illégal au Canada .....	9
<b>Informations relatives à l'environnement</b> .....	<b>10</b>
Réglementation relative à la protection de l'environnement aux États-Unis .....	10
Recyclage et mise au rebut du produit .....	10
Amérique du Nord .....	10
Union européenne .....	11



# Consignes de sécurité

Ce produit Xerox et les consommables recommandés ont été conçus et testés pour satisfaire à des normes de sécurité strictes. Ils ont également été certifiés conformes aux normes en vigueur en matière de respect de l'environnement. Lire attentivement les instructions suivantes avant toute utilisation et s'y référer le cas échéant pour garantir le bon fonctionnement du matériel en toute sécurité.

## **Conseil :**

les tests relatifs à la sécurité et à la fiabilité de ce matériel ont été menés à l'aide de consommables Xerox uniquement.

## **! AVERTISSEMENT**

toute modification non autorisée du produit, y compris l'ajout de nouvelles fonctions ou la connexion à des appareils tiers, peut annuler la garantie. Contacter un distributeur local pour de plus amples informations.

## Sécurité électrique

- Utiliser exclusivement le cordon d'alimentation fourni avec l'équipement.
- Brancher le cordon d'alimentation directement sur une prise électrique avec mise à la terre. Ne pas utiliser de rallonge. En cas de doute sur la mise à la terre d'une prise électrique, consulter un électricien qualifié.
- Ne jamais utiliser d'adaptateur avec dispositif de mise à la terre pour brancher la machine sur une prise non reliée à la terre.

## **! AVERTISSEMENT**

des chocs électriques sévères peuvent résulter d'une mise à la terre incorrecte.

- Ne pas placer l'équipement dans un endroit où les utilisateurs seraient susceptibles de marcher ou de trébucher sur le cordon d'alimentation. Ne rien placer sur le cordon d'alimentation.
- Ne pas annuler ni désactiver les sécurités électriques ou mécaniques.
- Ne pas obstruer les ouvertures de ventilation. Ces ouvertures permettent d'éviter toute surchauffe de la machine.

## **! AVERTISSEMENT**

n'introduire aucun objet dans les fentes ou les ouvertures de l'équipement. Un contact avec un point de tension ou court-circuit peut provoquer un incendie ou des chocs électriques.

Si l'une des situations suivantes se produit, débrancher immédiatement la machine et retirer le cordon d'alimentation de la prise secteur. Appeler un technicien agréé local pour corriger le problème.

- La machine émet des bruits ou des odeurs inhabituels.
- Le cordon d'alimentation est endommagé.
- Un disjoncteur, un fusible ou tout autre dispositif de sécurité s'est déclenché.
- Du liquide s'est répandu dans la presse.
- La machine a été exposée à de l'eau.
- Une partie de la machine est endommagée.

## Dispositif de déconnexion

Le câble d'alimentation constitue le dispositif de déconnexion de cette machine. Pour couper son alimentation électrique, débrancher le câble d'alimentation de la prise secteur.

### **AVERTISSEMENT**

Cet équipement doit impérativement être connecté à un courant de protection avec mise à la terre.

# Sécurité laser

## Amérique du Nord

### **ATTENTION**

L'exécution de procédures ou l'utilisation de commandes ou de réglages autres que ceux spécifiés dans ce guide peuvent entraîner une exposition dangereuse aux rayons laser.

Cet équipement est conforme aux normes internationales de sécurité en vigueur et est classifié comme produit laser de Classe 1.

Cet équipement est conforme aux normes définies par les organismes gouvernementaux, nationaux et internationaux pour les produits laser de Classe 1. Il n'émet pas de rayonnement dangereux, le faisceau laser étant confiné pendant toutes les phases de fonctionnement et de maintenance.

## Europe et autres marchés

Ce produit est conforme aux normes de sécurité 60825-1 de la CEI (édition 1.2) publiées en août 2001.

Cet équipement est conforme aux normes gouvernementales, nationales et internationales des produits laser de classe 1. Il n'émet pas de rayonnement dangereux, le faisceau laser étant confiné pendant toutes les phases de fonctionnement et de maintenance.

### **ATTENTION**

l'exécution de procédures ou l'utilisation de commandes ou de réglages autres que ceux spécifiés dans la documentation peuvent entraîner une exposition dangereuse aux rayons laser.

Ce produit comporte des étiquettes d'avertissement relatives à la sécurité laser. Ces étiquettes sont conçues pour être utilisées par les techniciens du Centre Services Xerox et sont placées sur ou à proximité de panneaux dont le démontage nécessite des outils particuliers. Ne jamais retirer ces panneaux. Aucun des éléments situés derrière ces panneaux ne nécessite l'intervention de l'opérateur.

Pour obtenir des informations de sécurité complémentaires sur le produit ou les consommables fournis par Xerox, contacter le Centre Services Xerox au numéro fourni avec le système ou consulter le site Web de Xerox à l'adresse suivante : [www.xerox.com](http://www.xerox.com).

+44 (0) 1707 353434

## Normes de sécurité

### Amérique du Nord

Ce produit Xerox est certifié conforme aux normes de sécurité par IEC60950-1:2001 CSA International CAN/CSA C22.2 No. 60950-1-03 (première édition).

### Europe et autres marchés

Ce produit Xerox est certifié conforme par NEMKO aux normes de sécurité établies dans la publication IEC60950-1 (2001), (première édition).

## Précautions d'entretien

- Ne tenter aucune procédure de maintenance non répertoriée dans la documentation livrée avec la machine.
- Ne pas utiliser d'aérosols. Le recours à des produits de nettoyage non homologués peut altérer les performances de la presse et provoquer des situations dangereuses.
- Utiliser les consommables et produits d'entretien selon les instructions fournies dans ce guide. Conserver tous les produits et consommables hors de portée des enfants.
- Ne pas retirer les panneaux ou capots fixés avec des vis. Aucun des éléments situés derrière ces panneaux ne nécessite l'intervention de l'utilisateur.

N'exécuter aucune procédure d'entretien pour laquelle l'utilisateur n'a pas été formé par un technicien Xerox ou non décrite explicitement dans l'un des manuels fournis avec la presse.

## Précautions d'utilisation

L'équipement et les appareils Xerox ont été conçus et testés pour satisfaire à des normes de sécurité très strictes. Celles-ci comprennent la vérification par des organismes de sécurité, l'homologation et la conformité aux normes d'environnement en vigueur.

Respecter les consignes de sécurité suivantes pour garantir le bon fonctionnement de la machine en toute sécurité :

- Utiliser les produits et consommables conçus spécifiquement pour la machine. L'utilisation de produits non appropriés peut nuire à son bon fonctionnement et s'avérer dangereux.
- Se conformer aux avertissements et instructions apposés sur ou fournis avec la machine.
- Installer la machine dans un local disposant d'un espace libre suffisant pour permettre une bonne ventilation et un accès aisé lors des tâches d'entretien.
- Placer la machine sur une surface plane et résistante (pas sur une moquette ou un tapis épais) capable de supporter son poids.
- Ne jamais essayer de déplacer la machine. Les pieds de mise à niveau qui ont été abaissés lors de l'installation risquent d'endommager le revêtement de sol.
- Ne pas placer la machine près d'une source de chaleur.
- Ne pas exposer la machine aux rayons directs du soleil.
- Ne pas placer la machine sous une source d'air froid provenant d'un système de climatisation.
- Ne poser aucun récipient contenant un liquide sur la machine.
- Ne pas obstruer les fentes et ouvertures de ventilation de la machine.
- Ne pas tenter de désactiver les sécurités électriques ou mécaniques.

### **AVERTISSEMENT**

agir avec la plus grande prudence en cas d'intervention dans les zones signalées par ce symbole. Ces zones peuvent être brûlantes et ne doivent pas être touchées.

Pour tout complément d'information de sécurité concernant la machine ou ses consommables, prendre contact avec Xerox.

## Précautions relatives à l'ozone

Cette machine dégage de l'ozone en fonctionnement normal. L'ozone est plus lourd que l'air et son volume dépend du nombre de copies réalisées. Le respect des normes indiquées dans les procédures d'installation Xerox assure des degrés de concentration conformes aux limites autorisées.

Pour plus d'informations sur l'ozone, demander la publication Xerox *OZONE*, en appelant le 1-800-828-6571 aux États-Unis. Pour obtenir une version française de ce document, composez le même numéro, puis appuyez sur la touche 2 du téléphone.



# Réglementations

## Interférences dans les radio-communications

### Réglementation FCC aux États-Unis

Ce matériel a été testé et satisfait aux limites s'appliquant aux appareils numériques de classe A, en vertu des dispositions de l'alinéa 15 de la réglementation FCC. Ces limites visent à assurer une protection raisonnable contre les interférences en zone commerciale. Ce matériel émet et utilise des fréquences radioélectriques et peut provoquer des interférences avec les communications radio s'il n'est pas installé ou utilisé conformément aux instructions. L'utilisation de ce matériel en zone résidentielle est susceptible de provoquer des interférences. Dans ce cas, l'utilisateur devra y remédier à ses propres frais.

Toute modification du matériel effectuée sans l'autorisation expresse de Xerox Corporation est de nature à interdire l'usage du matériel.

#### **AVERTISSEMENT**

L'utilisation de câbles d'interface blindés est nécessaire pour assurer la conformité avec la réglementation FCC.

### Au Canada (ICES-003)

This Class "A" digital apparatus complies with Canadian ICES-003.

Cet appareil numérique de la classe "A" est conforme à la norme NMB-003 du Canada.

### Homologation RFID

Ce produit génère 13,56 MHz au moyen d'un système de boucle inductive en tant que système RFID (Radio Frequency Identification). Ce système RFID est conforme aux exigences spécifiées à l'alinéa 15 de la réglementation FCC, à la norme Industry Canada RSS-210, à la directive européenne 99/5/CE et à toutes les lois ou réglementations locales en vigueur.

L'utilisation de cet appareil est soumise aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas produire d'interférences nuisibles et (2) ne doit pas recevoir la moindre interférence, y compris celles pouvant nuire à son bon fonctionnement.

Toute modification du matériel effectuée sans l'autorisation expresse de Xerox Corporation est de nature à interdire l'usage du matériel.

## Homologation RFID (États-Unis)

Ce produit génère 13,56 MHz au moyen d'un système de boucle inductive en tant que système RFID (Radio Frequency Identification). Ce système RFID est conforme aux exigences spécifiées à l'alinéa 15 de la réglementation FCC, à la norme Industry Canada RSS-210, à la directive européenne 99/5/CE et à toutes les lois ou réglementations locales en vigueur.

L'utilisation de cet appareil est soumise aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas produire d'interférences nuisibles et (2) ne doit pas recevoir la moindre interférence, y compris celles pouvant nuire à son bon fonctionnement.

Toute modification du matériel effectuée sans l'autorisation expresse de Xerox Corporation est de nature à interdire l'usage du matériel.

## Sécurité de très basse tension

Ce produit Xerox est en conformité avec les diverses agences gouvernementales et les normes de sécurité nationales. Tous les ports du système satisfont aux conditions requises de sécurité pour des circuits de très basse tension (SELV) pour la connexion aux périphériques client et aux réseaux. Tout accessoire client ou tiers installé sur la presse doit respecter les conditions énumérées ci-dessus. Tous les modules nécessitant une connexion externe doivent être installés selon la procédure d'installation.

## Certifications en Europe



Le symbole CE figurant sur ce produit est garant de la conformité du matériel Xerox aux directives de l'Union Européenne entrant en vigueur aux dates indiquées :

### **12 décembre 2006**

Directive 2006/95/CE après amendement. Harmonisation des lois des États membres sur les équipements basse tension.

### **15 décembre 2004**

Directive 2004/108/CE après amendement. Harmonisation des lois des États membres sur la compatibilité électromagnétique.

### **9 mars 1999**

Directive 99/5/CE relative aux équipements radio et aux équipements terminaux de télécommunication et à la reconnaissance mutuelle de leur conformité.

Une déclaration complète de conformité, avec une description des directives et normes concernées, est disponible sur simple demande auprès de XEROX ou à l'adresse suivante :

Environment, Health and Safety  
Xerox  
Bessemer Road  
Welwyn Garden City  
Herts  
AL7 1HE  
Angleterre,  
numéro de téléphone : +44 (0) 1707 353434

### **AVERTISSEMENT**

ce système est certifié conforme à des réglementations très strictes en matière de sécurité et d'interférence radio. Toute modification non autorisée, y compris par l'ajout de nouvelles fonctions ou le raccordement de dispositifs externes, peut annuler cette conformité. Une liste des accessoires approuvés est disponible auprès de Xerox.

### **AVERTISSEMENT**

pour que cet équipement puisse fonctionner à proximité d'une installation industrielle, scientifique ou médicale (ISM), il peut être nécessaire de limiter le rayonnement externe de cette dernière ou de prendre des mesures spécifiques.

### **AVERTISSEMENT**

ceci est un produit de classe A. Dans un environnement domestique, ce produit peut causer des interférences radio, auquel cas l'utilisateur doit prendre les mesures adéquates pour résoudre le problème.

### **AVERTISSEMENT**

il est nécessaire d'utiliser des câbles blindés avec cet équipement, conformément aux exigences de la directive 89/336/CE.

## Il est illégal aux États-Unis

Selon la loi, le Congrès interdit la reproduction des objets suivants dans certaines circonstances. Tout contrevenant est passible d'amendes ou d'emprisonnement.

1. Obligations ou titres émanant du gouvernement des États-Unis, tels que :

- Titres de créance
- Devises de la banque
- Coupons de bons
- Billets de banque de la Réserve Fédérale
- Silver Certificates
- Gold Certificates
- Bons des États-Unis
- Bons du Trésor
- Billets de banque de la Réserve Fédérale

- Petites coupures
- Certificats de dépôt
- Papier-monnaie

Bons et obligations de certaines agences du gouvernement, telles que la FHA, etc.

Bons. (Les bons d'épargne américains peuvent être photocopiés uniquement à des fins publicitaires dans le cadre d'une campagne de vente de ces bons.)

Timbres fiscaux. (La copie de documents légaux portant un timbre fiscal oblitéré est autorisée dans la mesure où elle est effectuée à des fins légales.)

Timbres postaux, oblitérés ou non. (La reproduction de timbres postaux à des fins philatéliques est autorisée dans la mesure elle s'effectue en noir et blanc et à un taux de réduction inférieur à 75 % ou d'agrandissement supérieur à 150 % des dimensions linéaires de l'original.)

Mandats postaux.

Effets, chèques ou traites tirés par ou sur des responsables autorisés des États-Unis.

Vignettes ou toute autre représentation d'une valeur déterminée, de quelque dénomination que ce soit, émise suite à une loi adoptée par le Congrès.

2. Certificats d'indemnités des vétérans des deux guerres mondiales.
3. Obligations ou titres émanant d'un gouvernement étranger, d'une banque ou d'une entreprise étrangères.
4. Matériel sous copyright, sauf dans le cas où le propriétaire du copyright donne son autorisation et où la copie respecte les dispositions relatives à une utilisation « loyale » et aux droits de reproduction des bibliothèques de la loi sur le copyright. De plus amples informations sur ces dispositions peuvent être obtenues auprès du Copyright Office, Library of Congress, Washington, D.C. 20559. Demander la circulaire R21.
5. Certificats de nationalité ou de naturalisation. (Les certificats de naturalisation peuvent être photocopiés.)
6. Passeports. (Les passeports étrangers peuvent être photocopiés.)
7. Papiers d'immigration.
8. Ordres d'incorporation.
9. Documents permettant l'intégration à un système de prestations accordées en fonction des revenus portant l'une des informations suivantes relatives à la personne immatriculée :  
Salaire ou revenus  
Statut de personne à charge  
Casier judiciaire  
Antécédents  
Condition physique ou mentale  
Exception : les certificats de libération de l'armée et de la marine américaines peuvent être photocopiés.
10. Cartes d'identité, badges, passes ou insignes portés par les personnels de l'armée ou de la marine ou par les membres de divers départements fédéraux tels que le FBI, le Ministère de Finances, etc. (sauf dans le cas où la reproduction est demandée par le chef d'un tel département ou bureau).  
  
La reproduction des documents suivants est également interdite dans certains états : permis de conduire et certificats de propriété automobile.

Cette liste est fournie à titre indicatif et ne se veut pas exhaustive. Aucune responsabilité ne peut être acceptée quant à son exhaustivité et son exactitude. En cas de doute, il est recommandé de s'adresser à un avocat.

# Il est illégal au Canada

Conformément à la loi, le parlement interdit la reproduction des objets suivants dans certaines circonstances. Tout contrevenant est passible d'amende ou d'emprisonnement.

1. Billets de banque ou papier monnaie en vigueur.
2. Obligations ou titres émis par un gouvernement ou une banque.
3. Obligations ou bons du Trésor.
4. Sceau du Canada ou d'une province, d'une autorité ou d'un organisme public au Canada ou encore d'un tribunal.
5. Proclamations, arrêts, réglementations, notifications ou avis (dans l'intention de faire croire qu'ils ont été imprimés par l'Imprimeur royal pour le Canada ou un imprimeur doté de droits équivalents pour une province).
6. Étiquettes, marques, cachets, emballages ou tout autre design utilisé par ou pour le compte du gouvernement du Canada ou d'une province, du gouvernement d'un état autre que le Canada ou d'un ministère, conseil, commission ou organisme créé par le gouvernement canadien ou une province ou encore, par un gouvernement d'un état autre que le Canada.
7. Timbres fiscaux quels qu'ils soient utilisés par le gouvernement du Canada ou d'une province, ou le gouvernement d'un état autre que le Canada.
8. Documents, registres ou archives conservés par les autorités publiques chargées de fournir des copies certifiées des documents susmentionnés, dans l'intention de faire croire que ces reproductions sont certifiées.
9. Marques ou documents protégés par les lois sur les droits d'auteur, sans le consentement du propriétaire de la marque ou des droits.

La liste ci-dessus est fournie pour informations. Elle n'est pas exhaustive et peut contenir des imprécisions. Xerox ne peut en être tenu pour responsable. En cas de doute, il est recommandé de s'adresser à un avocat.

# Informations relatives à l'environnement

## Réglementation relative à la protection de l'environnement aux États-Unis



En tant que partenaire ENERGY STAR<sup>®</sup>, Xerox Corporation certifie que ce produit est conforme aux directives de la norme ENERGY STAR relatives à la consommation d'énergie.

ENERGY STAR et le symbole ENERGY STAR sont des marques enregistrées aux États-Unis.

Le programme relatif aux équipements bureautiques ENERGY STAR traduit une volonté conjointe des gouvernements américains, européens et japonais et des industries de matériel bureautique de promouvoir des copieurs, imprimantes, télécopieurs, machines multifonctions, ordinateurs personnels et moniteurs efficaces sur le plan énergétique. La réduction de la consommation d'énergie permet de combattre le smog, les pluies acides et les changements climatiques à long terme grâce à la diminution des émissions inhérentes à la production d'énergie.

Une machine Xerox conforme à ENERGY STAR est pré réglée à l'usine. À la livraison, la machine est réglée de manière à passer en mode d'alimentation réduite après un délai de 15 minutes à compter de la dernière copie/impression. Le passage en mode veille (annulation auto/veille) est fixé à 60 minutes à compter de la dernière copie/impression. Le Guide de l'administrateur système contient une description détaillée des modes d'économie d'énergie, ainsi que les instructions à suivre pour régler les délais en fonction des besoins.

## Recyclage et mise au rebut du produit

S'il incombe au client de gérer la mise au rebut de cet équipement Xerox, il convient de noter que ce dernier **peut contenir du plomb, du mercure et du perchlorate** et d'autres substances dont la mise au rebut peut être réglementée pour des raisons écologiques. La présence de plomb est conforme aux réglementations mondiales en vigueur au moment de la mise sur le marché de cet équipement.

### Amérique du Nord

Xerox a mis en place un programme de récupération et de réutilisation/recyclage des produits à l'échelle mondiale. Contactez Xerox (1-800-ASK-XEROX) afin de déterminer si votre produit fait partie de ce programme. Pour plus d'informations sur les programmes environnementaux de Xerox, consulter le site [www.xerox.com/environment](http://www.xerox.com/environment).

Pour toute information complémentaire sur le recyclage et la mise au rebut, contacter les autorités locales concernées. Aux États-Unis, il peut être utile de consulter le site Web de l'Electronic Industries Alliance à l'adresse : [www.eiae.org](http://www.eiae.org).

### Perchlorate et mercure

Ce produit peut être composé d'un ou plusieurs éléments contenant du mercure ou du perchlorate, par exemple des batteries. Des consignes de manipulation spéciales peuvent s'appliquer. Consulter le site [www.dtsc.ca.gov/hazardouswaste/perchlorate](http://www.dtsc.ca.gov/hazardouswaste/perchlorate).

Si le produit ne fait pas partie du programme Xerox et que le client est chargé de sa mise au rebut, suivre les instructions fournies dans le paragraphe ci-dessus.

## Union européenne



### Équipement utilisé dans un environnement domestique

La présence de ce symbole sur l'équipement indique que ce dernier ne doit pas être mis au rebut avec les ordures ménagères.

Conformément à la législation européenne, les équipements électroniques et électriques usagés destinés au rebut doivent être séparés des ordures ménagères.

Les particuliers des États membres de l'Union Européenne peuvent déposer sans frais les équipements électriques et électroniques usagés sur des sites de recyclage ou de récupération désignés. Contacter les autorités locales responsables pour obtenir des informations sur la mise au rebut de ce type d'équipement. Dans certains États membres, un ancien équipement peut être remis sans frais au distributeur local lors de l'achat d'un équipement neuf. S'adresser au distributeur pour plus d'informations.

### Équipement utilisé dans un environnement professionnel/en entreprise

La présence de ce symbole sur l'équipement indique que la mise au rebut de cet équipement doit se faire conformément aux procédures nationales agréées.

Conformément à la législation européenne, la mise au rebut des équipements électriques et électroniques en fin de vie doit être effectuée selon les procédures agréées.

Avant la mise au rebut, contacter Xerox ou le distributeur local afin d'obtenir des informations concernant la récupération des équipements en fin de vie.

### Obtention d'informations :

Pour plus d'informations sur les consignes applicables à ce produit Xerox et à ses consommables en matière d'environnement, de santé et de sécurité, appeler les centres d'assistance clients répertoriés ci-après :

États-Unis et Canada : 1-800-828-6571

Europe : +44 (0) 1707 353434

Autres pays : contacter les autorités locales responsables de la collecte des déchets et leur demander les directives en vigueur pour la mise au rebut.



### Informations à l'attention des utilisateurs sur la collecte et la mise au rebut des équipements et des batteries usagés

La présence de ces symboles sur les produits et/ou dans la documentation qui les accompagnent indiquent que les produits électriques et électroniques ne doivent pas être mis au rebut dans le cadre de la collecte des déchets normale.

Pour garantir le traitement, la reprise et le recyclage corrects des batteries et matériels usagés, veuillez retourner ces derniers à des points de collecte désignés, en conformité avec la réglementation nationale applicable et les Directives 2002/96/EC et 2006/66/EC.

En suivant les procédures de mise au rebut des batteries et matériels correctes, vous contribuerez à la conservation de ressources précieuses et vous éviterez les conséquences potentiellement néfastes pour la santé et l'environnement.

Pour plus d'informations sur la collecte et le recyclage des batteries et matériels usagés, contactez vos autorités locales, les autorités responsables de la collecte des déchets dans votre région ou le point de vente où vous avez acheté le produit.

Toute mise au rebut de matériels usagés non conforme à la réglementation nationale est passible de poursuites.

### Pour les utilisateurs professionnels au sein de l'Union européenne

Pour plus d'informations sur la mise au rebut d'un matériel électrique ou électronique, veuillez contacter votre revendeur ou fournisseur. Informations sur la mise au rebut dans des pays hors de l'Union européenne

Ces symboles ne sont valables qu'au sein de l'Union européenne. Pour connaître la procédure de mise au rebut de matériels correcte, veuillez contacter vos autorités locales ou votre revendeur.



### Remarque sur le symbole de la batterie

Hg

Ce symbole représentant une poubelle roulante peut être utilisé en conjonction avec un symbole chimique. Il établit la conformité avec les exigences de la Directive.

### Dépose

La dépose des batteries doit être effectuée dans un centre de maintenance homologué par le FABRICANT.





